

COLLOQUE ORGANISÉ SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE :
Florence Crouzatier-Durand (Université Toulouse 1 Capitole)
Didier Guignard (Université Toulouse 1 Capitole)
Nicolas Kada (Université Grenoble Alpes)

Cessation collective et concertée du travail, la grève tient son nom d'une place, située devant l'Hôtel de Ville de Paris, où les hommes sans emploi attendaient l'accostage des bateaux pour les décharger. Mais il a fallu attendre que l'alinéa 7 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 reconnaisse le droit de grève pour que celui-ci devienne un droit fondamental constitutionnellement garanti.

70 ans plus tard, l'Université Toulouse 1 Capitole s'associe à l'Université Grenoble-Alpes pour mesurer les effets de cette reconnaissance sur l'application les implications et les limites du droit de grève. Ce dernier est-il dépassé, voire menacé ? L'action collective, les droits syndicaux et le droit de grève peuvent-ils réfutés au nom de l'intérêt général et de la continuité des services publics ? Quelle place faut-il accorder au dialogue social ? Et quid des mouvements sociaux qui marquent régulièrement notre vie sociale ? Les lois du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs, du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire ou encore du 19 mars 2012 relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers sont-elles une atteinte à un droit fondamental ou davantage un aménagement de la grève et de ses conséquences ?

Des juristes bien-sûr mais aussi des historiens, des politistes et des sociologues se réunissent à Toulouse les 9 et 10 juin 2016 afin de réfléchir aux fondements de ce droit, débattre de la grève et de ses modalités, analyser ses limites et sa portée, en ne négligeant pas quelques comparaisons internationales. Le juge administratif, qui a précisé les modalités de la grève et ses limites dans la fonction publique dès 1950, sera également représenté. Enfin, pour échapper à une analyse par trop positiviste ou théorique, une table ronde réunira des représentants syndicaux, représentants des usagers, élus locaux et nationaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

Karène JUSTE, Gestionnaire Administrative
Institut Maurice Hauriou
Mail : karene.juste@ut-capitole.fr
Téléphone : 05.61.63.38.95

INSCRIPTIONS

en ligne sur le site de l'IMH :
<http://imh.ut-capitole.fr/>

TARIFS

Auditeurs libres / Professionnels : 80€
Public académie hors Toulouse: 30€
Enseignants-chercheurs, doctorants,
étudiants UT1 et UGA : Gratuit

LIEU

Amphithéâtre Guy ISAAC
Université Toulouse 1 Capitole
Site de la Manufacture des Tabacs



COLLOQUE CO-ORGANISÉ PAR
L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE (IDETCOM / IMH / IFR)
ET L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES (CRJ / FACULTÉ DE DROIT)

GRÈVE ET DROIT PUBLIC 70 ANS DE RECONNAISSANCE

LES 9 ET 10 JUIN 2016
À TOULOUSE



JEUDI 9 JUIN

14h

OUVERTURE DU COLLOQUE

Hugues Kenfack, Doyen de la Faculté de droit
Vincent Dussart, Président de l'IFR
Serge Regourd, Directeur de l'Idetcom
Stéphane Mouton, Directeur de l'IMH
Nicolas Kada, Codirecteur du CRJ

14h20

70 ANS, L'ÂGE DE RAISON ?

Propos introductifs par Florence Crouzatier-Durand et Didier Guignard
Maîtres de conférences, Université Toulouse 1 Capitole

14h40

REGARDS SUR LA GRÈVE

Sous la présidence de Pierre Esplugas-Labatut
Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole

Le point de vue du constitutionnaliste

Xavier Magnon, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole

Le point de vue de la privatiste

Marielle Picq, Maître de conférences, Université Grenoble Alpes

Le point de vue de la sociologue

Anne Bory, Professeur, Université de Lille

Le point de vue de l'administrativiste

Nathalie Merley, Maître de conférences, Université de Saint-Etienne

Le point de vue de l'administration

Florence Cayla, Conseillère juridique auprès du directeur général de la DGAFP

16h

DÉBATS / PAUSE CAFÉ

16h30

TABLE RONDE :

« LE DIALOGUE SOCIAL A-T-IL SUPPLANTÉ LE RECOURS À LA GRÈVE » ?

Sous la présidence de Serge Regourd
Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole

En présence de :

Henri de Lagoutine, Adjoint au maire de Toulouse en charge des ressources humaines

Joseph Carles, Adjoint au maire de Blagnac

Florence Cayla, conseillère juridique auprès du directeur général de la DGAFP

Brigitte Jumel, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques

Daniel Steinmetz, membre de la direction de l'UGFF-CGT

18h

DISCUSSION AVEC LA SALLE

18h30

RECEPTION À LA MAIRIE DE TOULOUSE

VENDREDI 10 JUIN

9h

L'EXISTENCE DE LIMITES AU DROIT DE GRÈVE

Sous la présidence Vincent Dussart
Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole

Le service minimum : où en est-on ?

Pierre Esplugas-Labatut, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole

La privation du droit de grève

Pascal Combeau, Professeur, Université de Bordeaux

Les enjeux financiers de la grève

Valérie Amalric, Maître de conférences, Institut national universitaire Champollion, Albi

10h30

DÉBATS / PAUSE CAFÉ

11h

VERS DE NOUVELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ?

Sous la présidence de Lucien Rapp
Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole

Les entraves à l'exercice du droit de grève

Geneviève Koubi, Professeur de droit public, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Grève et utilisation des biens publics

Sébastien Brameret, Maître de conférences, Université Grenoble Alpes

Les forces de l'ordre et le droit de grève

Jean-Christophe Videlin, Maître de conférences, Université Grenoble Alpes

12h30

DÉBATS / PAUSE-DÉJEUNER

14h

PERSPECTIVES

Sous la présidence de Wanda Mastor,
Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole,
directrice de l'Ecole européenne de droit

La grève et le service public : le regard de l' élu

Jean-Michel Lattes, Maître de conférences, Université Toulouse 1 Capitole,
1er adjoint au maire de Toulouse

Quelques comparaisons européennes

Francesca Dau, Docteur en droit comparé, Université de Cergy-Pontoise

Repenser le droit de la grève dans les services publics : quelques pistes de réflexion

Marie Courrèges, Docteur de l'Université Savoie Mont-Blanc

16h

Rapport de synthèse

Nicolas Kada, Professeur, Université Grenoble Alpes

16h30

CLÔTURE DU COLLOQUE